

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00581

Numéro SIREN : 821 124 005

Nom ou dénomination : 4JTN

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2021 sous le numéro de dépôt 1965

4JTN
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 euros
Siège social : Zone Industrielle des Six Croix
44480 DONGES
821 124 005 RCS SAINT-NAZAIRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 FEVRIER 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 64.913,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64.913,24 euros
Absorption à due proportion des pertes antérieures	2.974,95 euros
A la réserve légale, pour la doter à son plein	600,00 euros

Solde	61.338,29 euros

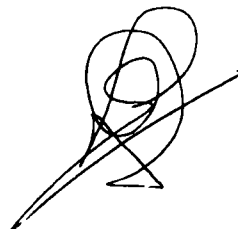
Pour un montant de 8.166,29 euros au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 8.166,29 euros et pour un montant de 53.172,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 53.172,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 février 2021

Cette résolution est adoptée par **460** voix ayant voté pour, / voix ayant voté contre et / voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Michel LECUYER



4JTN

**ZONE COMMERCIALE DES SIX CROIX
44480 DONGES**

HOLDING

**COMPTES ANNUELS
au 30 juin 2020**



EXPERTISE COMPTABLE

2 quai Surcouf - 35600 - REDON

Tél. 02.99.71.21.49 - Fax 02.99.71.17.31

E-mail : redon@tgs-france.fr - www.tgs-france.fr



certifié conforme
J-M. Luyet

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	734,00	530,11	203,89	350,69
Immobilisations financières				
Participations	6 590,00		6 590,00	6 190,00
Créances rattachées à des participations	15 721,97		15 721,97	290,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 045,97	530,11	22 515,86	6 830,85
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances diverses				1 292,18
Disponibilités	56 773,81		56 773,81	1 284,02
Charges constatées d'avance	520,00		520,00	510,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	57 293,81		57 293,81	3 086,20
TOTAL ACTIF	80 339,78	530,11	79 809,67	9 917,05

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 000,00	6 000,00
Report à nouveau	-2 974,95	-11 163,26
<i>Résultat de l'exercice</i>	64 913,24	8 188,31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	67 938,29	3 025,05
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers	7 349,78	3 310,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 521,60	3 582,00
TOTAL DETTES (1)	11 871,38	6 892,00

TOTAL PASSIF	79 809,67	9 917,05
---------------------	------------------	-----------------

(1) Dont dettes à moins d'un an

11 871,38

6 892,00

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Autres produits d'exploitation				
Autres produits	0,06		0,06	
Total des produits d'exploitation	0,06		0,06	
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	5 647,84	7 795,89	-2 148,05	-27,55
Impôts, taxes et versements assimilés		89,00	-89,00	-100,00
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	146,80	146,80		
Total des charges d'exploitation	5 794,64	8 031,69	-2 237,05	-27,85
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5 794,58	-8 031,69	2 237,11	27,85
Produits financiers				
Produits financiers, participations	72 000,00	17 100,00	54 900,00	321,05
Total des produits financiers	72 000,00	17 100,00	54 900,00	321,05
RÉSULTAT FINANCIER	72 000,00	17 100,00	54 900,00	321,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	66 205,42	9 068,31	57 137,11	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	1 292,18	880,00	412,18	46,84
Total des charges exceptionnelles	1 292,18	880,00	412,18	46,84
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 292,18	-880,00	-412,18	-46,84
TOTAL DES PRODUITS	72 000,06	17 100,00	54 900,06	321,05
TOTAL DES CHARGES	7 086,82	8 911,69	-1 824,87	-20,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	64 913,24	8 188,31	56 724,93	

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	734,00				734,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	734,00				734,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	6 480,16	16 121,97	290,16		22 311,97
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 480,16	16 121,97	290,16		22 311,97
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	7 214,16	16 121,97	290,16		23 046,97

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	383,31	146,80		530,11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	383,31	146,80		530,11
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	383,31	146,80		530,11

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Matériel de bureau, informatique et mobilier	Consommation temps	sur 5 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	15 721,97		15 721,97	
Actif circulant				
Charges constatées d'avance	520,00	520,00		
TOTAL DES CRÉANCES	16 241,97	520,00	15 721,97	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 521,60	4 521,60		
Groupe et associés	7 349,78	7 349,78		
TOTAL DES DETTES	11 871,38	11 871,38		

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 521,60
TOTAL DES CHARGES À PAYER	4 521,60

ANNEXE

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	520,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	520,00

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	10,00	600		

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
SAS DSPI		95,00	5 700,00	5 700,00			290 421,30	34 236,76	47 500,00	
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
SARL SMIN	1 000,00	49,00	490,00	490,00			802 615,16	31 670,31	24 500,00	
SCI N2J INVEST	4 000,00	10,00	400,00	400,00						

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations**Filiales non reprises au paragraphe A**

Filiales françaises (ensemble)

Filiales étrangères (ensemble)

Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises (ensemble)

Dans les sociétés étrangères (ensemble)



Commissariat aux comptes

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION

Laura MOYON

Johann CARDES

4JTN

SAS au capital de 4 800 €

Z.I. des SIX CROIX

44480 DONGES

821 124 005 RCS SAINT-NAZAIRE

**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2020



Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

4JTN
SAS au capital de 4 800 €
Z.I. des SIX CROIX
44480 DONGES
821 124 005 RCS SAINT-NAZAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2020

A l'assemblée générale des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4JTN relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe des comptes annuels expose au paragraphe « Valeurs immobilisées » que les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié, la correcte application de ce principe aux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes : la société a pris à une de 10% du capital de la société N2J INVEST.



Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,



la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

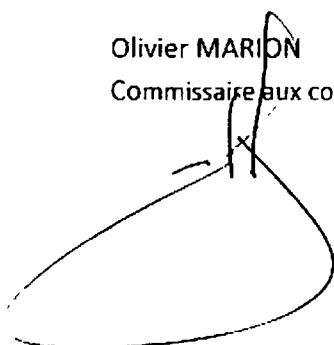
Fait à SAINT-NAZAIRE,

Le 11/01/2021.

Pour la société de commissariat aux
comptes MARION,

Olivier MARION

Commissaire aux comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the bottom and a vertical stroke extending upwards, crossing the text 'Commissaire aux comptes'.

Comptes annuels
au 30.06.2020
